

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP DIR MG - 0131281X</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Direction d'une école innovante dans le cadre du plan « Marseille en grand »</b>
	<b>NOM DE L'ECOLE</b>	<b>E.M.PU MAURELETTE (REP+)</b>
	<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>MARSEILLE LE CANET</b>
	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>Paroles d'élèves, langages et cultures</b>
	<b>THEMATIQUES CONCERNEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Espaces pédagogiques innovants</b></li> <li>• <b>Maitrise de la langue</b></li> <li>• <b>Coéducation</b></li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<p>Ce projet a pour objectif de faire progresser les élèves de maternelle en langage oral et écrit en améliorant les pratiques pédagogiques de l'équipe autour de ce thème. Ces améliorations seront axées à la fois sur le choix de nouveaux outils didactiques et sur le réaménagement des espaces d'apprentissage, elles permettront de développer des habiletés langagières et cognitives.</p> <p>Les pratiques pédagogiques répondront aux besoins de l'élève en tenant compte de sa culture, sa langue maternelle, sa famille et l'importance de son statut et de sa parole dans l'école.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école innovante relevant du plan Marseille en Grand exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. A ce titre, il pilote, impulse une dynamique et fédère son équipe autour du projet innovant dont il veille à la mise en œuvre, à la cohérence et à l'évaluation. Le directeur d'une école innovante travaille en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, avec l'équipe Marseille en grand de la DSDEN, ainsi qu'avec toutes les instances qui participent à la mise en œuvre du projet.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives développées par le projet innovant.</li> <li>- Contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques en recherchant l'innovation.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation autour du projet dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation pour permettre le développement du projet sur tous les temps de l'enfant.</li> </ul> <p>Elaborer et renseigner les outils de suivi, de régulation et d'évaluation du projet innovant.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, Il serait souhaitable que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences dans la conduite de projet notamment en ce qui concerne la prise en charge de la difficulté scolaire</li> <li>- Des compétences dans l'animation de temps avec les familles tel que le café des parents</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles est requise</li> <li>- Une expérience de l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers seraient un atout</li> <li>- Une expérience d'enseignement en réseau éducation prioritaire renforcée serait souhaitable</li> </ul>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ESTEREL : <a href="https://appli.ac-aix-marseille.fr">https://appli.ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'appli MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</p>
	<b>CONTACTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEN de la circonscription : <a href="mailto:ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr">ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr</a></li> <li>- Direction de l'école : <a href="mailto:ce.0131281x@ac-aix-marseille.fr">ce.0131281x@ac-aix-marseille.fr</a></li> </ul>